



ETAT DATE EN CAS DE VENTE DE LOTS DANS DEUX COPROPRIETES

Par JPC

Je viens de vendre à la même personne et pour un montant global un appartement et une place de stationnement. Ces deux biens sont situés dans la même rue, au 8 et au 16.

C'est le même syndic qui s'occupe de la gestion avec cependant deux syndicats de propriété.

Le syndic me facture deux états datés au prix de 380 euros pour chacun d'eux (un pour l'appartement et un pour la place de stationnement).

A-t-il le droit de le faire ou ses honoraires doivent-ils être plafonnés à 380 euros pour les deux états datés, les biens étant l'objet d'une même mutation ?

Merci pour vos réponses et de de me donner toutes les références auxquelles je pourrais me raccrocher pour argumenter avec le syndic qui n'est pas d'accord.

Cordialement
JPC

Par yapasdequoi

Bonjour,

deux syndicats de propriété

Si les biens sont dans 2 copropriétés différentes, il y a un état daté pour chacune car chacune a sa comptabilité propre...

Ce serait pareil si les 2 biens étaient situés dans des villes différentes avec un même syndic...